ARRÊTE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de CASTEIDE-CAMI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu l'arrêté municipal en date du 30 mars 2004 fixant les limites de l'agglomération,

Considérant que les travaux effectués par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES située 9, ZA de PLANUYA – 64200 ARCANGUES, pour des travaux de raccordement, d'aiguillage et tirage de câbles sur le réseau Fibre sur l'entrée Est de la Route des Crêtes (RD 233), nécessitent la mise en place d'une règlementation routière afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 :
A compter du 9 novembre 2026 et pour une durée de 30 jours, la circulation se fera de manière alternée manuellement en indiquant un sens prioritaire autour de l'emprise des travaux réalisés, à l'entrée Est de la Route des Crêtes (RD 233).

Article 2 :

Pendant cette période, sur la partie de la route concernée :

- tout stationnement ainsi que tout dépassement sont interdits ;
- la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h à l'endroit des interventions

Article 3 :
Des moyens de signalisation seront mis en place pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :
L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6:
Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera transmis à :
- L'entreprise concernée ;
- Pôle aménagement de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez ;
- Service informatique et aménagement numérique de la C.C. de Lacq-Orthez ;
- L'Unité Technique Départementale Gaves et Soubestre;
- La Communauté des Brigades de la Gendarmerie de Mourenx.

Fait à Casteide-Cami, le 27 octobre 2026.

Le Maire,
André CORLOBÉ

MAIRIE de CASTEIDE-CAMI (Pyrénées-Atlantiques)